



MON ESPACE SALARIÉ

Mes fiches de visite en quelques clics

En tant que salarié intérimaire, vous pouvez être suivi par différents services de prévention et de santé au travail. Chaque service dispose de son propre espace salarié.

Pour retrouver vos fiches de visite et vos documents, connectez-vous d'abord sur le lien du service dans lequel vous avez réalisé votre visite.

1 Je choisis le bon service

Saisissez le lien du service dans lequel vous avez réalisé votre dernière visite.

Action Santé Travail

ast.padoa.fr/employee/

Astil 62

astil62.padoa.fr/employee/

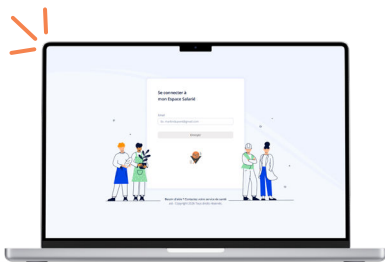
Pôle Santé Travail Métropole Nord

polesantetravail.padoa.fr/employee/

Preveno

preveno.padoa.fr/employee/

2 Je saisis mon adresse mail



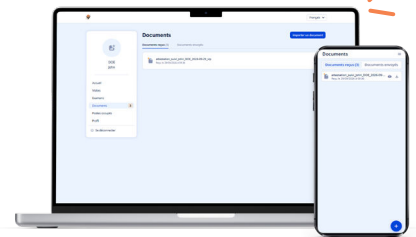
3 Je reçois un lien de connexion



Un lien de connexion est envoyé sur votre adresse mail.
Laissez-vous guider !

Si plusieurs utilisateurs sont associés à une même adresse mail, il faudra bien sélectionner le compte à utiliser.

4 J'accède à mon espace salarié



Félicitations !

Vous avez maintenant accès à votre espace salarié personnel.



L'interopérabilité : un partage d'information pour faciliter votre suivi.

Dans le cadre de l'interopérabilité entre services de prévention et de santé au travail, certaines informations relatives à vos visites réalisées en tant qu'intérimaire peuvent être partagées entre les services participants. Cela permet à votre agence d'emploi de savoir si les conditions sont réunies pour ne pas avoir une nouvelle visite pour un même emploi.

Votre agence d'emploi n'accède pas à vos données médicales.

Seules les informations nécessaires à la vérification d'une éventuelle dispense sont transmises. Les visites ayant donné lieu à des restrictions, des aménagements de poste ou une inaptitude ne sont pas partagées.



Vos droits et conditions d'accès

Vous pouvez vous opposer au partage de vos informations entre SPSTI directement depuis votre espace salarié.

Des questions ?

Contactez le service dans lequel vous avez été reçu.

